Fédération Française
FFRoller Sports

Fédération Française
FFRoller
Course

Inter-Zones Indoor PBM
Cahier des charges

encadrement
diplômé
école
diversité
plaisir
apprentissage
accessibilité
sensation
Performance

Fédération Française de Roller Sports
6 bd F. Roosevelt 33034 Bordeaux cedex - Tel.: 05 56 33 65 65 - Fax: 05 56 33 65 66
www.ffrs.asso.fr

PBM : Catégories Poussines-Poussins-Benjamines-Benjamins-Minimes Filles-Minimes Garçons

Compétitions sélectives et obligatoires, par Zone au nombre de deux, comportant deux épreuves de Vitesse et une épreuve de Fond avec séries qualificatives pour des Petites Finales et Grandes Finales. Elles sont qualifiables pour le France Indoor Espoir PBM, suivant les modalités établies par le Comité Course.

ORGANISATION ZONE

Les responsables CRC de la zone désignent pour la saison un responsable de zone qui aura pour rôle de coordonner les différentes actions concernant la zone et être le correspondant du Comité Course.

Il doit s'assurer de l'accord des différents CRC avant toute décision.

Son nom sera communiqué au secrétariat du Comité Course

Pour cela il :

- Favorisera la communication entre les régions de la zone notamment en ce qui concerne la recherche des étapes qualificatives et positionnement sur les dates.
- Veillera à ce que le jury soit constitué selon les règles de ce cahier des charges
- Veillera à la désignation d'un secrétariat de gestion d'étape
- Sera le correspondant pour la gestion et l'envoi des résultats au Comité Course et Gescom

ORGANISATION MATERIELLE :

- La salle chauffée doit avoir une piste plate, s'inscrivant dans un 40m X 20m minimum soit 80m tour par 5m de large (implantation en annexe), avec des tribunes supérieures pour le public et isolées du parcours de course pour la sécurité des coureurs.
- Des vestiaires et blocs sanitaires pour les coureurs et le public en nombre suffisant.
- 1 compte-tours, 1 cloche, 1 podium, une caméra sur ligne d'arrivée
- 1 système de visualisation de la vidéo (TV...)
- La sonorisation avec 2 micros sans fil pour le speaker qui sera de la zone concernée.
- Les secouristes sont obligatoires pour ce type de compétition.
- Le secrétariat de l'organisateur sera équipé en informatique et reprographie. Il disposera d'un panneau d'affichage pour les résultats officiels, la liste des engagés, les communiqués...
- Le jury, sera constitué pour chaque Zone par le responsable des juges de la région organisatrice et validé par le CRC. En cas d'absence de CTRA, le responsable de zone en accord avec le corps arbitral des autres régions désigne un responsable des juges pour l'IZ.
-

PROGRAMME :

- Le programme PBM peut se dérouler sur 1 journée ou une journée et demie suivant le nombre d'engagés de chaque zone. Les horaires peuvent être modifiés, mais les épreuves restent les mêmes, seuls les protocoles seront modifiés. La PBM doit impérativement se terminer à 17H le dimanche, récompenses comprises s'il y a lieu.
- Le programme officiel est disponible en téléchargement sur le site de la FFRS/Course/réglementation indoor
- Des courses d'encadrement peuvent figurer au programme concernant les Super-Mini F/G et Mini F/G..

GESTION

- Les engagements des coureurs PBM (bordereau type ci-dessous) seront à envoyer au secrétariat de l'étape.
- Les dossards (2 par coureur) sont à la charge de la Zone concernée et serviront pour les 2 inter-Zones indoor PBM.
- Le secrétariat aura la charge d'établir les listes de engagés par catégorie et d'affecter les dossards en 2 exemplaires à chaque coureur. Il est souhaitable de conserver les mêmes numéros de dossards d'une étape à l'autre. Les dossards seront conformes au modèle décrit dans le Règlement Sportif Course.
- Le Juge-Arbitre sera destinataire des listes d'engagements ainsi que le secrétaire pour établir le protocole des Vitesses et autres courses en ligne.
- Le nombre de juges nécessaires est de 5 juges, l'appel pouvant être fait par une personne du club organisateur.
- L'organisateur devra faire parvenir aux clubs, aux CRC et aux membres du jury de la Zone concernée, un plan d'accès de la ville et un plan d'accès de la salle où se déroulera l'inter-Zone Indoor PBM, la liste des hôtels, auberges, gîtes et restaurants à proximité du lieu de la compétition.
- Le secrétariat local devra utiliser le logiciel de gestion des compétitions fourni par le Comité Course
- Le secrétariat local devra fournir le dimanche à 17h les classements et résultats des épreuves PBM au responsable de la zone et aux CRC présents ou représentés. Ils seront envoyés dans les 3 jours sous forme numérique aux différents clubs présents par leurs CRC respectifs (ou mis à disposition sur site Web officiel).
- La gestion finale des qualifiés de la zone se fait selon la procédure décrite dans le document « protocole de qualification » sous couvert du responsable de la zone
- La liste des qualifiés ainsi que tous les résultats seront envoyés sous forme informatique (fichier excel, issu du logiciel de gestion des compétitions) à Gescom.
- La liste des qualifiés sera également envoyée au secrétariat du Comité Course

RECOMPENSES

- Pas d'obligation de récompenses, mais si l'organisateur le souhaite, il faut prévoir pour les 6 catégories PBM (3 premiers X 6 catégories X 2= 36 récompenses en coupes ou médailles) pour récompenser les épreuves vitesse d'une part et les épreuves fond d'autre part.

FRAIS ORGANISATEUR

- Concernant les officiels, jury, secouristes, speaker, etc l'organisateur aura à sa charge un repas pour le samedi soir et un repas pour le dimanche midi.
- Déplacement du jury hors région selon le barème de la FFRS
- Une Inter Zone est soumise à une taxe d'organisation et à une caution. Cette caution sera restituée dès réception du rapport d'organisation (Formulaire disponible sur le site de la FFRS et à renvoyer à Dominique Vasselin, secrétaire Générale du CC, 5 Résidence du Parc, 91130 Ris Orangis).

Format bordereau inscription

Dossard	*N° Licence*	*Nom*	*Prénom*	*Date Naissance*	*Sexe*	*Nat*	*Cat*	*N°club*	*Nom Club*	*Ligue*

Septembre 2011
Dominique Vasselin
Pascale Quoy